

## PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

À l'école de La Courvilloise, tout adulte se doit d'intervenir en tant qu'éducateur auprès des élèves. En ce sens, la violence verbale, l'impolitesse ou tout autre manque de respect nécessite une intervention de la part de l'adulte qui en est témoin.

**Dénonciation** : de façon verbale à tout intervenant (enseignants, TES, psychologue, psychoéducateur, surveillants, secrétaires, directions) ou par courriel à l'adresse suivante : [courvilloise.jedenonce@cssps.gouv.qc.ca](mailto:courvilloise.jedenonce@cssps.gouv.qc.ca)

### Critères pour reconnaître une situation d'intimidation :

Le rapport de force inégale entre les élèves concernés;

- Le geste posé est blessant physiquement, psychologiquement et ou sexuellement;
- La répétition des gestes.

Lorsque l'on constate qu'une situation d'intimidation s'est produite, le protocole suivant s'applique :

Infraction	Intervention – Intimidateur	Intervention - Intimidé et témoins (s'il y a lieu)
<b>1<sup>re</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Rencontre de l'élève par le T.E.S. associé;</li> <li>★ Appel aux parents pour aviser de la situation par le T.E.S.;</li> <li>★ Discussion avec le T.E.S. sur la situation et les impacts des gestes posés;</li> <li>★ Geste de réparation auprès de la victime;</li> <li>★ Informer le personnel impliqué auprès de l'élève.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Rencontre de l'élève par le T.E.S.;</li> <li>★ Appel aux parents;</li> <li>★ Offre d'une rencontre avec un psychologue ou psychoéducateur;</li> <li>★ Revoir l'élève suite aux événements pour assurer un suivi;</li> <li>★ Rassurer l'élève qu'il y aura des actions mises en place auprès de la personne intimidatrice.</li> <li>★ Rencontre des témoins par le T.E.S. pour offrir du soutien si besoin et des actions à poser si cela se reproduit.</li> </ul>
<b>2<sup>e</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Rencontre de l'élève par le T.E.S. et appel aux parents;</li> <li>★ Suspension d'une journée au local Intervalle;</li> <li>★ Geste de réparation si nécessaire;</li> <li>★ Retour avec les parents et signature d'un engagement avec la direction;</li> <li>★ Référence en psychologie (1 rencontre obligatoire);</li> <li>★ Rencontre avec le policier-école (si possible);</li> <li>★ Informer le personnel impliqué auprès de l'élève.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Référence au policier-école pour présenter les possibilités de porter plainte;</li> <li>★ Référence en psychologie ou en psychoéducation pour un suivi selon les particularités de l'élève.</li> <li>★ Rencontre des témoins par le T.E.S.</li> </ul>
<b>3<sup>e</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Rencontre avec le T.E.S. et appel aux parents;</li> <li>★ Suspension à la maison;</li> <li>★ Retour avec les parents et signature d'un engagement avec la direction;</li> <li>★ Rencontre avec le policier-école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Référence au policier-école pour présenter les possibilités de porter plainte;</li> <li>★ Référence en psychologie ou en psychoéducation pour un suivi selon les particularités de l'élève.</li> <li>★ Rencontre des témoins par le T.E.S.</li> </ul>
<b>4<sup>e</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Suspension à la maison;</li> <li>★ Étude de cas et possibilité d'une recommandation de relocalisation à la direction générale du CSSPS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Référence au policier-école pour présenter les possibilités de porter plainte;</li> <li>★ Référence en psychologie ou en psychoéducation pour un suivi selon les particularités de l'élève.</li> <li>★ Rencontre des témoins par le T.E.S..</li> </ul>

\*\*\* À tout moment : la direction se réserve le droit d'adapter les interventions selon la gravité de l'infraction commise